

Requête des syndicats d'élevage FM du canton de Fribourg au président de la FSFM et aux députés du canton de Fribourg concernant l'évolution du Haras National Suisse.

Contexte : Le nombre d'équidé en suisse augmente chaque année depuis de nombreuses années. Avec cette augmentation, de plus en plus de propriétaire de chevaux ont besoin de

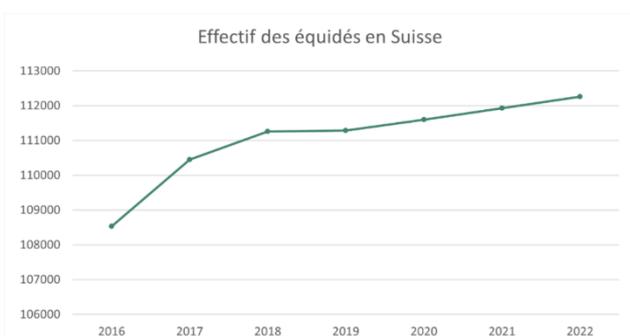


Figure 1: effectif des équidés en Suisse, Agroscope 2023

soutien pour la formation, la détention et l'utilisation des chevaux. Malgré le nombre d'équidé et de propriétaire en hausse constante, ainsi que le fort développement des disciplines équestres et de l'équitation de loisirs, le Haras National Suisse, unique centre de compétence de la confédération et acteur important de la filière depuis sa création en 1899, a vu ses ressources diminuer de plus en plus au fur et à mesure des nombreux changements de direction ces dernières années.

Historique de l'évolution du Haras :

1874 Arrêté fédéral pour la création d'un dépôt de poulains à Thoune dédié à l'élevage de candidats étalons.

1898 Sur arrêté du Conseil fédéral, 149 hectares de terrain sont achetés à la commune d'Avenches. Au cours des années qui suivent, les bâtiments du futur haras sortirent de terre. Fondation du dépôt fédéral d'étalons et de poulains à Avenches.

1901 Les premiers étalons de la Confédération quittent Thoune pour Avenches.

1910 Le dépôt fédéral d'étalons et de poulains est complété par une infirmerie.

1927 Le dépôt fédéral d'étalons et de poulains détient pour la première fois 10 juments franches-montagnes et se transforme ainsi en Haras fédéral.

1942 Acquisition du domaine du Peu Claude dans le Jura.

1959 Le Haras est complété par une clinique équine.

1969 Naissance du premier poulain conçu par insémination artificielle avec du sperme surgelé. Le poulain est baptisé „Icecream".

1980 Au moyen d'une ordonnance, le Conseil fédéral déclare le sport équestre « objectif d'élevage ». Les meilleurs étalons du Haras obtiennent des résultats au niveau international, à

une époque où encore aucun autre étalon d'un quelconque haras national n'est engagé dans des compétitions à l'étranger.

1994 Arrêté fédéral concernant la restructuration du Haras et la privatisation de l'exploitation agricole.

1996 Création de l'Institut équestre national d'Avenches (projet privé). Le Haras reste en mains de l'Etat, mais se voit amputé de son exploitation agricole à Avenches et de son alpage jurassien avec son élevage d'étalons de même que de la majeure partie de son cheptel. Il reçoit pour mandat de se concentrer sur son activité principale, la détention d'étalons de la race des Franches-Montagnes, avec pour mission de contribuer au maintien des ressources génétiques animales suisses et d'un bien culturel vivant d'intérêt général. Selon la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'élevage de FM compte aujourd'hui parmi les traditions vivantes de la Suisse.

1998 Le Haras fédéral devient le Haras national suisse (HNS).

2000 Le Haras national est désormais géré sur la base d'un mandat de prestations confié par le Conseil fédéral et d'une enveloppe budgétaire.

2008 Le Haras national et la station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux ALP sont réunis par la même direction et forment l'unité ALP-Haras.

2011 Après avoir été menacé de fermeture en 2010, le principe de l'exploitation d'un haras national est ancré dans la Loi sur l'agriculture (art. 147) : « La Confédération exploite un haras à Avenches pour soutenir l'élevage du cheval ». Mise en application de la nouvelle loi sur l'agriculture le 1er janvier 2014.

2012 Le Haras national suisse est entièrement intégré dans la station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP-Haras) et devient une partie d'un département de recherche. À la suite de la fusion du HNS avec Agroscope, la clinique du HNS est menacé de fermeture pour des raisons financières. Finalement, la clinique a été reprise par la Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne pour former l'Institut suisse de médecine équine.

2014 Le 1er janvier 2014, toutes les stations de recherches se sont regroupées sous le nom d'Agroscope. Agroscope est devenu le centre de compétences de la Confédération pour la recherche agronomique et alimentaire, organisé en quatre instituts sous la direction d'un chef Agroscope (CEO). Un Conseil Agroscope chargé de définir l'orientation stratégique a également été mis en place.

2017 Agroscope a restructuré ses activités. Il y a désormais trois « domaines de compétences pour la technologie de recherche et le transfert de connaissances » orientés vers la pratique ainsi que sept « domaines stratégiques de recherche ». Ces derniers sont chargés de développer les connaissances scientifiques. L'un des trois domaines de compétences s'appelle « Animaux, produits d'origine animale et Haras national suisse ».

2023 Le haras annonce devoir réduire le cheptel d'étalon à la suite de mesures d'économie imposées par la confédération. À chaque restructuration, les ressources du HNS ont été diminuées. Actuellement, le HNS ne peut plus proposer et garantir les services nécessaires à la

filière équine, notamment dans son rôle de soutien à l'élevage et dans la transmission des connaissances.

Actuellement, le HNS fait partie d'Agroscope qui est lui rattaché à l'Office fédéral de l'agriculture. C'est le Conseil Agroscope qui définit l'orientation stratégique.

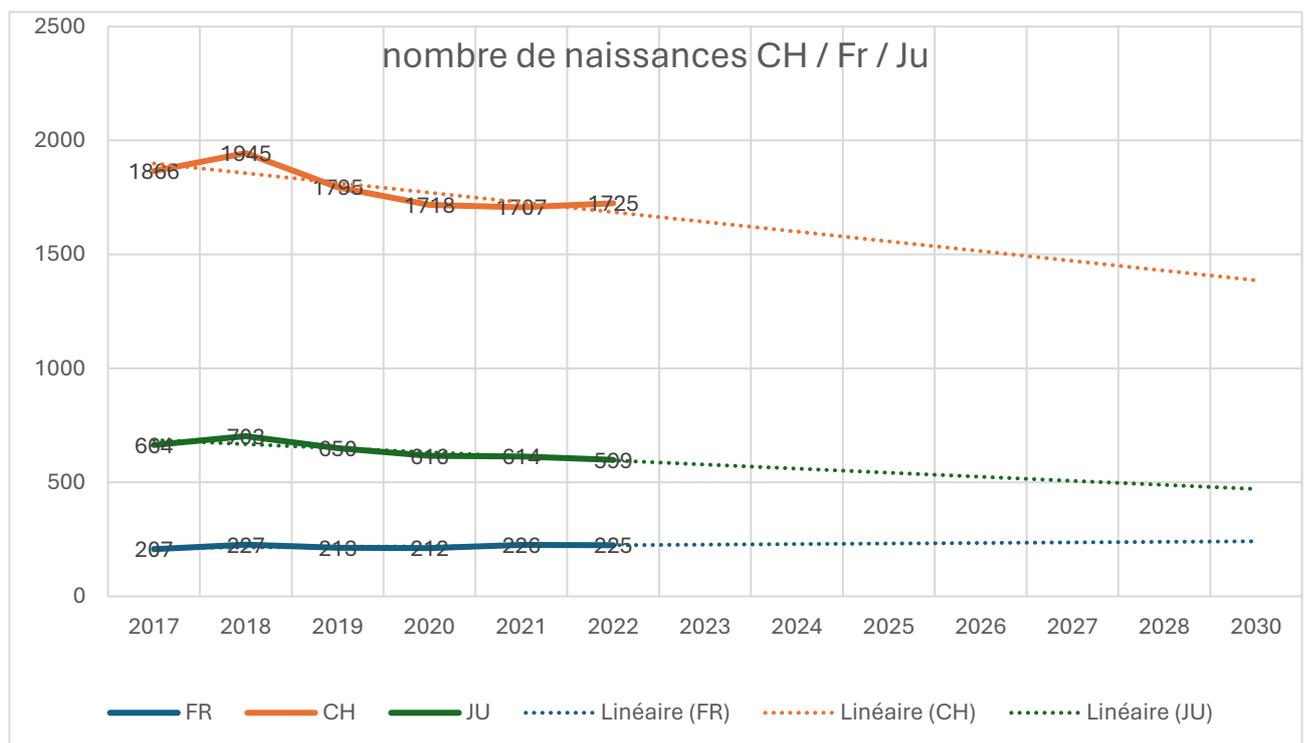
Principales tâches d'Agroscope :

1. Recherche et développement dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire
2. Conseil politique pour les autorités
3. Tâches d'exécution dans le cadre des dispositions légales.

La conjugaison de ces trois missions permet de dégager de nombreuses synergies et fait d'Agroscope le médiateur entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

L'élevage du cheval Franches-Montagnes dans le canton de Fribourg

Le canton de fribourg est le 3^{ème} canton le plus important au niveau de l'élevage Franches-montagnes. Dans le canton, les naissances de poulains FM sont en légère progression, tout comme le nombre d'éleveurs et ce malgré une tendance nationale à la baisse. Les naissances de poulains FM dans le canton de Fribourg représente plus de 13 % des naissances totales en 2022.



Chaque année, 2 tests en terrains sont organisés en printemps et, en automne, les syndicats mettent sur pied 7 concours de poulains.

L'élevage au sein du canton est dynamique et en expansion. Le canton de Fribourg a par exemple participé en 2018 au Marché-concours national de Saignelégier et tant qu'hôte d'honneur. Cette participation a été marquée par un nombre de chevaux record !

En 2023, le syndicat d'élevage chevalin de la Veveyse a été le syndicat invité Marché-concours national de Saignelégier. Ces participations ont permis aux jeunes éleveurs et passionnés du cheval de se rencontrer et s'unir pour développer la filière équine.

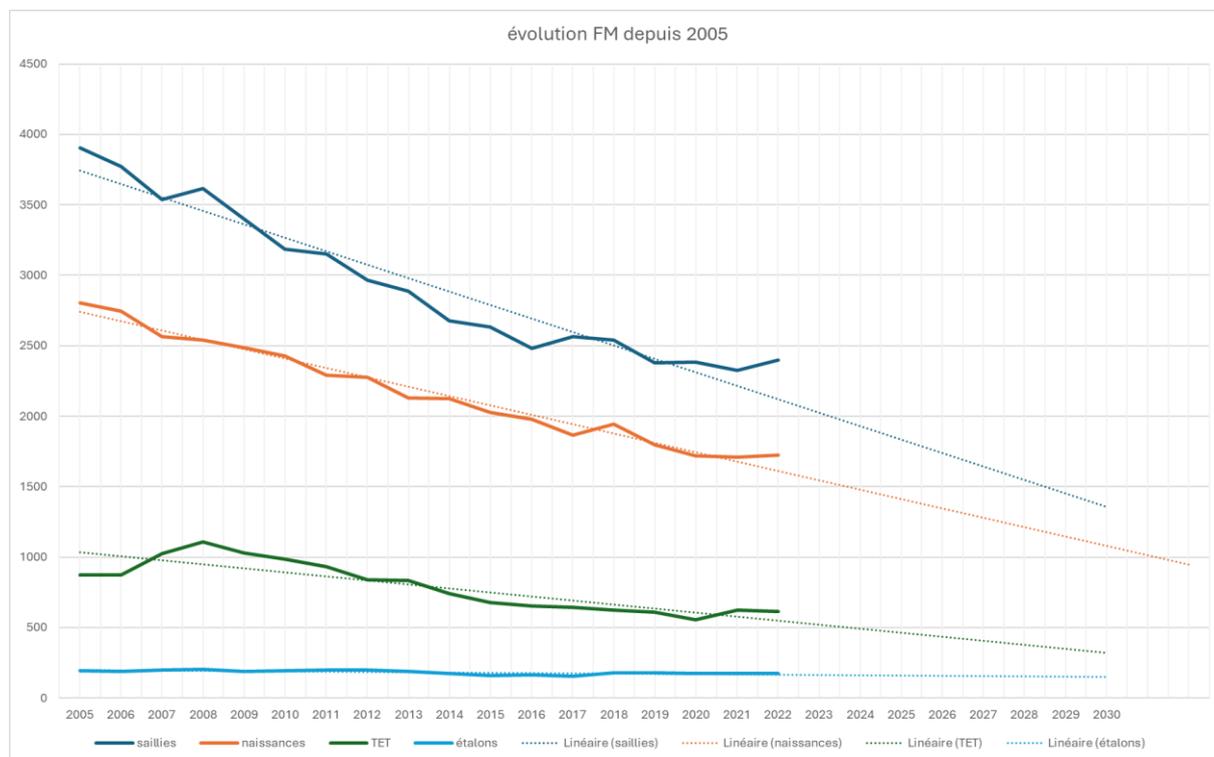
Aujourd'hui, le canton de Fribourg compte 8 syndicats d'élevage pour le Franches-montagnes (Singine, Sarine, Glâne, Gruyère, Veveyse, Lac, Broye et Haute-Broye) ainsi qu'un syndicat pour le Demi-Sang et un syndicat pour le Haflinger. Tous les syndicats sont réunis et travaillent ensemble au sein de la Fédération fribourgeoise d'élevage du cheval.

Le HNS est, et a toujours été, un partenaire important pour les éleveurs fribourgeois. Plusieurs stations d'étalons sont en étroite collaboration avec le HNS qui mets à disposition des éleveurs ses étalons. Ces stations permettent un renouvellement de sang dans l'élevage et favorise la diversité génétique de l'élevage du canton.

Les éleveurs déplorent cependant le manque de moyen attribués au HNS pour effectuer les tâches et missions importantes pour l'élevage et la formation des chevaux. En 2020 encore, le haras organisait un test en terrain et formait des chevaux à la selle et l'équitation. L'organisation du test a ensuite été confiée au Syndicat d'élevage chevalin Vaudois. Le haras, par manque de ressources, ne propose plus de former des jeunes chevaux de 3 ans. Hors, beaucoup d'éleveurs ne sont pas en capacité de former eux-mêmes les jeunes chevaux car ils ne disposent pas du temps, des infrastructures, du personnel et des connaissances nécessaires. Le haras national, dans son rôle de formateur, n'a plus de jeunes chevaux pour former les cavaliers et attelers au débouillage.

L'élevage du cheval Franches-Montagnes en Suisse

L'élevage FM en Suisse diminue depuis plus de 30 ans. On comptait plus de 3600 naissances en 1994, contre un peu plus de 1700 en 2022.



Cependant, avec l'amélioration de la race et une stratégie marketing efficace, le cheval FM a conquis une part de marché importante et est devenu le cheval de loisir par excellence. Les prix de vente ont augmenté, et la demande est aujourd'hui plus forte que l'offre. L'évolution des demandes de la clientèle, les prix de vente en hausse et la bonne réputation du cheval FM ont donné un nouveau souffle à l'élevage. En 2022, les primes fédérales pour les juments suitées ont été le sujet de beaucoup de discussion. En effet les primes ont risqué d'être supprimé lors de la révision du train d'ordonnances agricole. Après une forte mobilisation des éleveurs, les primes ont été maintenues mais des conditions pour l'obtention ont été ajoutées. Le degré de consanguinité des poulains doit être inférieur à 10% pour que l'éleveurs puisse obtenir la prime. Cette condition pour l'obtention de la prime d'élevage renforce encore l'importance du HNS. En effet ce dernier possède aujourd'hui environ 1/3 des étalons actifs, ainsi qu'une centaine d'étalons disponibles en insémination artificielle. Le haras, achète chaque année entre 2 ou 3 étalons, afin d'assurer une variété génétique et répondre aux besoins des éleveurs. Ce faisant, le HNS est un acteur important dans la fixation des prix des étalons. Sans les achats du haras national, le marché des étalons, qui est un marché très fermé, risque de subir de fortes variations et cela pourrait entraîner une baisse du nombre d'éleveur d'étalon, ce qui serait catastrophique pour l'avenir du cheval FM.

Cadre légale :

Il est inscrit dans la loi Fédéral sur l'agriculture :

Art. 147 Haras¹⁹⁰

1 La Confédération exploite un haras pour soutenir l'élevage du cheval.¹⁹¹

2 Le Haras fédéral dépend de l'OFAG.

Les rôles du Haras sont définis dans l'ordonnance sur l'élevage :

Production agricole

916.310

Chapitre 6⁸⁹

Tâches du Haras national suisse⁹⁰

Art.25a

1 Le Haras national suisse visé à l'art. 147 de la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture a les tâches suivantes :

- a. il encourage la diversité génétique de la race des Franches-Montagnes, la met à la disposition des éleveurs in vivo et in vitro et soutient sur le plan technique les autres mesures de préservation de la Fédération suisse du franchises-montagnes ;
- b. il mène des recherches appliquées dans les domaines de l'élevage, de la détention et de l'utilisation d'équidés, principalement en collaboration avec les hautes écoles ;
- c. il soutient les éleveurs d'équidés dans leur travail de sélection ;
- d. il encourage l'échange de connaissances dans le domaine de la détention et de l'utilisation des équidés et fournit des conseils ;
- e. il détient des équidés et fournit des infrastructures et des installations permettant d'accomplir les tâches définies aux let. a à d.

2 Pour ses services et ses débours, le haras prélève des émoluments ; ceux-ci sont régis par l'ordonnance du 16 juin 2006 relative aux émoluments perçus par l'Office fédéral de l'agriculture.

Requête de la Fédération fribourgeoise d'élevage du cheval :

La FFEC demande au président de la FSFM Mr Andreas Aebi et aux parlementaires fribourgeois d'agir pour que le Haras national bénéficie de ressources suffisantes et stables (budget, employés, étalons), pour effectuer les tâches qui lui sont attribuées. Les ressources doivent notamment permettre la formation des chevaux, du personnel (apprentis), des éleveurs, ainsi que le maintien d'un cheptel d'étalon. Le haras national Suisse, qui fait figure d'exemple à suivre en Suisse mais aussi à l'étranger doit avoir les ressources suffisantes pour fournir les prestations nécessaires aux éleveurs et propriétaires de chevaux. Le HNS doit pouvoir mettre en place des programmes de sauvegarde de lignée (accouplement dirigé, sélection de juments, etc) comme il l'a fait dans les années 1990 pour l'apport de sang.

La FFEC demande que la gestion du Haras soit étudiée, ainsi que la possibilité de le séparer d'Agroscope. Comme mentionnée plus haut, la stratégie d'Agroscope est axée sur la recherche. Le HNS, dans ses missions de soutien à l'élevage et le transfert de connaissances ne s'inscrit pas dans la stratégie de recherche. De plus la majorité des recherches concernant les équidés ne sont pas dépendante d'Agroscope mais de l'OFAG ou de fonds-tiers.

La FFEC demande que les rôles et missions du HNS soient précisées dans l'Ordonnance sur l'élevage. La FFEC souhaite en particulier que la formation des chevaux, des apprentis et le transfert de connaissance soient décrits de manière plus précise. Le nombre minimum d'étalons (45), vivants et actifs dans l'élevage en monte naturelle, en possession du HNS doit aussi être inscrit dans l'ordonnance.

Enfin, le HNS représente l'excellence suisse dans le domaine équin. Il est de ce fait un ambassadeur irremplaçable et un acteur indispensable dans la promotion de l'élevage suisse. Il est impératif d'assurer l'avenir et la qualité des prestations du HNS.

Signataires : les syndicats de la Fédération fribourgeoise d'élevage du Cheval.

Syndicat de la Broye :	Christian Broye, président
Syndicat de la Glâne :	Jacqueline Uldry, présidente
Association d'élevage chevalin de La Gruyère :	Yves Tercier, président
Syndicat de la Haute-Broye :	Marc Waeber, président
Syndicat du Lac :	Bruno Spring, président
Syndicat de la Sarine :	David Wohlhauser, président
Syndicat de la Singine :	Bruno Suter, président
Syndicat de la Veveyse :	Olivier Paccaud, président
Syndicat Demi-sang :	Henriette Bertschy, présidente